



## Commission Administrative Paritaire de niveau A (CAP A) COMPTE RENDU 27 et 28 mars 2025

Cette CAP s'est déroulée sous la présidence de la directrice du CERH PC, Madame Mireille GUILHOT et du chef de SRHC, Monsieur Julien MIFSUD.

L'UNSA Défense était représentée par :

N. ALBERTIN, E.BARRERE et H. MURIAS

### ORDRE DU JOUR

Cette CAP a tenu sa séance les 27 et 28 mars 2025, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des déclarations Liminaires des OS ;
2. Echanges par suite des DL ;
3. 2 prolongations de stages ;
4. 2 conseils de discipline ;
5. Questions diverses.

#### 1) Déclaration liminaire :

L'UNSA Défense a lu sa déclaration liminaire, interpellant l'administration sur plusieurs points :

- Pouvoir d'achat
- Problème du logement
- Plafonds des IFSE, notamment filière technique et IFSE NUM/NUC
- Campagne de CREP : DRH-MD / DGA
- Reconnaissance des personnels civils

#### 2) Réponses de l'administration aux DL :

- Filière technique : un effort a été fait. Le chef SRHC indique que seulement 10% des agents n'ont pas pu bénéficier de l'intégralité de l'IFSE NUM. De plus, les plafonds sont interministériels et le MINARM n'a pas la main pour les revaloriser.
- Entretien professionnel : la demande d'axe de progrès n'a pas été mise en place pour défavoriser les agents. Une étude est en cours pour généraliser la mesure à l'ensemble des employeurs.
- Modification substantielle de fiche de poste : les modifications ne peuvent pas être suivies dans Alliance, le SI interministériel OPERA pourrait peut-être améliorer la situation (arrivée envisagée en 2028).





### 3) Conseils de discipline :

Un conseil de discipline portait sur un devoir d'exemplarité et de probité d'un personnel de catégorie A. Un avis unanime a été rendu sur ce dossier.

Un conseil de discipline portait sur des faits d'agression sexuelle. Un avis partagé a été rendu sur ce dossier.

**Pour l'UNSA Défense, il est essentiel qu'il y ait une proportionnalité des sanctions et que les employeurs ne fassent pas des exemples.**

**Dans les dossiers de violences sexuelles et sexistes, les victimes doivent être protégées mais les auteurs présumés ne doivent pas être condamnés avant le conseil de discipline. Il est essentiel d'accroître la formation de tous les personnels et notamment tous ceux qui sont en position de managers.**

### 4) Prolongations de stages :

Un dossier avait été réglé par l'employeur avant la CAP, et la prolongation de stage sur un autre poste, a reçu un avis unanime de la CAP.

La CAP a décidé de surseoir à un dossier de prolongation de stage concernant un BOE car il manquait des éléments permettant de se prononcer.

**L'UNSA Défense dénonce le manque d'implication des employeurs dans l'accueil des BOE. Comment un agent peut-il donner toute satisfaction alors que rien n'est mis en place pour lui faire connaître le ministère, lui permettre d'acquérir des compétences, sensibiliser le collectif de travail et adapter son poste à son handicap.**

**L'UNA Défense ne saurait penser que le recrutement de BOE ne soit que de l'affichage.**

### 5) Divers :

Néant

La prochaine CAP aura lieu les 22 et 23 mai 2025

### CONCLUSION :

**Pour l'UNSA Défense, le travail des commissaires en CAP est primordial pour défendre les intérêts de tous les personnels.**

**N'hésitez pas à contacter vos délégués locaux qui demeurent vos interlocuteurs privilégiés et peuvent vous conseiller notamment pour vos comptes rendus d'entretien professionnel.**

**Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus en CAP A – L'UNSA, numéro 1 sur cette CAP détient 3 sièges sur 8.**

